

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 8 décembre 2015, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Éric Dufresne, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum en l'absence du conseiller Yves Wilson. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

15-12-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

15-12-01 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de novembre 2015 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

15-12-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2015-12-08.

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de novembre 2015.

15-12-04 **Présentation d'une demande de subvention dans le cadre du pacte rural 2015-2016.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter, au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2015-2016, pour l'agrandissement du Centre communautaire.

15-12-05 **Délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire l'embauche d'un surveillant de chalet et d'un responsable de l'entretien de la

patinoire parmi les candidatures reçues par les Loisirs. Le salaire est de 10.55\$ l'heure pour le surveillant et de 50.00\$ par jour pour le responsable de l'entretien de la patinoire.

15-12-06 **Séance sur l'adoption des prévisions budgétaires 2016.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de tenir la séance sur l'adoption des prévisions budgétaires 2016 le mardi 15 décembre 2015, à vingt heures (20h00).

15-12-07 **Adoption du calendrier des séances pour l'année 2016.**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016, qui débiteront à 20h00 et se tiendront les :

12 janvier	9 février	8 mars	12 avril	10 mai	14 juin
12 juillet	9 août	13 septembre	11 octobre	8 novembre	
13 décembre					

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi.

15-12-08 **Avis de motion, règlement sur la tarification des services.**

Le conseiller Jacques Séguin donne avis de motion qu'à une prochaine séance il sera proposé, pour adoption, un règlement décrétant le taux de la taxe foncière et des tarifs applicables pour l'année 2016 ainsi que pour la répartition de la quote-part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant l'entretien et le nettoyage des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2016.

15-12-09 **Approbation de l'offre de services de la firme EXP pour la reconstruction de trois ponceaux.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme EXP pour la reconstruction de trois (3) ponceaux sur les 4^e et 7^e rang et sur le chemin de la Cité-des-Jeunes (anciennement chemin St-Jacques), le tout conformément à l'offre de services en date du 7 décembre 2015, au montant de 19,205\$, taxes en sus.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions sur les événements survenus à la valve d'arrêt du 7^e rang du pipeline Enbridge et sur le bâtiment de la Vieille Planche.

15-12-10 **Ajournement de la séance.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la présente séance au mardi 15 décembre 2015,

immédiatement après la clôture de la séance sur l'adoption des prévisions budgétaires.

15-12-11 **Levée de la séance.**

À vingt heures (21h20) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 15 décembre 2015, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

15-12-12 **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

15-12-13 **Adoption des prévisions budgétaires 2016.**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 954 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2016 soient adoptées comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

REVENUS 2016 :

-Taxe foncière générale	920,205\$
-Tarification pour services municipaux	362,778\$
-Compensations tenant lieu de taxes	10,479\$
-Autres revenus de sources locales	80,640\$

-Transferts conditionnels, activités de fonctionnement 61,000\$

GRAND TOTAL DES REVENUS: 1,435,102\$

CHARGES 2016 :

-Administration générale 299,230\$

-Sécurité publique 323,753\$

-Transports 320,097\$

-Hygiène du milieu 359,410\$

-Aménagement, urbanisme et développement 45,214\$

-Loisirs et culture 63,271\$

-Amortissement des immobilisations 138,745\$

CHARGES TOTALES : 1,549,719\$

-Excédent (déficit) de l'exercice (114,617\$)

-Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice (114,617\$)

-Amortissement des immobilisations 138,745\$

-Activités d'investissement (710,500\$)

-Excédent de fonctionnement affecté 686,373\$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice 0\$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016, 2017, 2018

	2016	2017	2018
Travaux de voirie :	105,000\$	325,000\$	325,000\$
Équipements informatiques :	0\$	1,000\$	1,000\$
Aménagement de bâtiments :	150,000\$		
Équipement incendie :	287,500\$	5,000\$	5,000\$
Équipement de voirie :	168,000\$		
Ameublement :		1,000\$	1,000\$

Période des questions de l'assistance.

15-12-14 L'assistance pose des questions sur les dépenses en immobilisation
Levée de la séance.

À vingt heures dix (20h10), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 15 décembre 2015, à 20h10, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

15-12-15 **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

15-12-16 **Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs selon la liste 2015-12-15.

15-12-17 **Adoption du règlement numéro 343.**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 343

=====

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS
DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR
L'ANNÉE 2016.

=====

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est desservie par la municipalité de Saint-Polycarpe pour son eau potable ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton désire adopter un règlement pour pourvoir au paiement des dépenses encourues la fourniture de l'eau potable, pour la cueillette, le transport et la disposition des ordures ainsi que pour la quote-part à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la collecte sélective ;

ATTENDU QUE la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges a adopté une politique relative à la gestion des cours d'eau le 20 septembre 2006 ;

ATTENDU QUE la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges a adopté le règlement numéro établissant la quote-part 2016 de la Municipalité pour les travaux d'entretien et de nettoyage à être effectués dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette quote-part est établie en fonction des superficies contributives de chacun des bassins versants desservant la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire adopter un règlement établissant la compensation à être imposée à tous les propriétaires de la Municipalité inclus dans chacun des bassins versants mentionnés dans la quote-part versée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 8 décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement portant le numéro 343 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Contribuables concernés

Tous les contribuables de la municipalité sont assujettis au paiement de la compensation pour le paiement de la quote-part à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, incluant les exploitations agricoles enregistrées.

ARTICLE 3 Taux de la taxe foncière

Le Conseil fixe le taux de la taxe foncière à 0.535\$ pour chaque 100\$ d'évaluation tel qu'inscrit au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 Aqueduc

La compensation pour la fourniture d'eau potable (consommation excédentaire) est prélevée en fonction de la consommation de chaque contribuable selon la lecture de son compteur d'eau.

Les taux de compensation pour l'année 2016 sont établis par la municipalité de Saint-Polycarpe et donnés en détail en annexe A.

ARTICLE 5 Déchets

Une compensation annuelle pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

- 1) 140.00\$, par unité de logement utilisée à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et ou l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires;
- 2) 140.00\$, par unité de logement pour les chalets ou résidence secondaires ou tout autre unité de logement utilisée de façon saisonnière.
- 3) 190.00\$, pour les établissements utilisés à des fins industrielles, commerciales, professionnelles, institutionnelles ou communautaires.
- 4) 50.00\$ pour les fermes (E.A.E.).

ARTICLE 6 Collecte sélective

Une compensation annuelle pour le service de collecte sélective est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

- 1) 65.00\$, par unité de logement utilisée à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires;
- 2) 65.00\$, par unité de logement pour les chalets ou résidence secondaires ou tout autre unité de logement utilisée de façon saisonnière.
- 3) 65.00\$, pour les établissements utilisés à des fins industrielles, commerciales, professionnelles, institutionnelles ou communautaires.

ARTICLE 7 Répartition du coût de la Quote-Part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Le coût de la quote-part à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les travaux d'entretien et de nettoyage des cours d'eau sera réparti entre tous les contribuables propriétaires de la Municipalité, pour tous les bassins versants, au prorata de la superficie contributive indiquée au rôle d'évaluation de la Municipalité, pour leurs terrains respectifs et sera recouvrable desdits contribuables propriétaires en la manière prévue au Code municipal, pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8 Établissement du coût de la Quote-part par bassin versant

Le coût de la quote-part par bassin versant est établi par le règlement numéro 225 adopté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Les taux par superficie contributive des différents bassins pour l'année 2016 sont détaillés à l'annexe B.

ARTICLE 9 Autres dispositions

Les compensations pour la fourniture de l'eau potable, la cueillette, le transport et la disposition des déchets ainsi que pour la collecte sélective sont payables par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elles sont dues et sont alors assimilées à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elles sont dues.

ARTICLE 10 Date d'échéance des versements de taxes

Il est possible d'effectuer le paiement des taxes en trois versements égaux lorsque le total des taxes et compensations excède 300.00\$. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible et porte intérêt.

Les dates d'échéance des trois versements de taxes pour l'année 2016 sont :

- 1^{er} versement : 30 jours après l'envoi des comptes de taxes.
- 2^e versement : 120 jours après l'envoi des comptes de taxes.
- 3^e versement : 210 jours après l'envoi des comptes de taxes.

Pour les dates d'échéance des versements de taxes lors de la production d'un rôle de perception découlant d'un ajustement de l'évaluation foncière, les dates d'échéance sont :

- 1^{er} versement : 30 jours après l'envoi de la facture complémentaire.
2^e versement : 90 jours après l'envoi de la facturation complémentaire.
3^e versement : 150 jours après l'envoi de la facturation complémentaire.

ARTICLE 11 Taux d'intérêts et pénalité pour les sommes passées dues

Le taux d'intérêt sur les comptes passés dus est fixé à 10% par année et une pénalité de 5% l'an s'appliquera également aux comptes passés dus.

ARTICLE 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

15-12-18

Approbation de la politique salariale 2016.

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la politique salariale 2016 et d'autoriser la Mairesse à signer ladite politique salariale.

15-12-19

Surplus budgétaires.

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver un montant de 606,373\$, à même les surplus accumulés au 31 décembre 2015, pour appropriation au budget 2016, et le solde des surplus accumulés au poste « Loisirs et culture ».

15-12-20

Approbation de la quote-part de Transport Soleil pour 2016.

Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter les prévisions budgétaires préliminaires (quotes-parts totales de 559,482.62\$) pour l'année 2016 de Transport Soleil Inc. pour un budget équilibré de 1,209,004\$;

D'accepter la quote-part de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton au montant de 4,373.96\$;

D'accepter la grille tarifaire 2016;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Denis Perrier atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense et en autorise le paiement.

15-12-21

Approbation de l'offre de services de Archives Lanaudière.

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services d'Archives Lanaudière, pour la gestion documentaire de la Municipalité, conformément à l'offre de services en date du 17 novembre 2015 au montant de 5,975 \$, non taxable.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions sur les services de Transport Soleil et sur le classement des archives.

15-12-22

Levée de la séance.

À vingt heures quinze (20h22), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse